

DISCUSSION DELIB 15

Le Maire : « Des questions ou des commentaires ? C'est Monsieur JAMMET qui commence ».

Monsieur JAMMET : « J'ai envie de dire que le mauvais feuilleton continue. Vous vous êtes appuyés sur un soi-disant besoin de cohérence en faisant état de plusieurs conventions distinctes, trois il me semble à l'époque. Vous nous dites ce soir, je cite : « que la coexistence des trois conventions est une condition nécessaire pour assurer l'équilibre financier », ça c'était mon premier point. Deux, vous nous avez assuré, que ce que je continue d'appeler des dommages et intérêts seraient financés par le ou les futurs repreneurs, vous instituez un droit d'entrée à 315 000 euros alors que la SOTREMA estime que ce que nous devons à plus d'un million d'euros, on peut s'interroger. Qui va payer la différence ? Trois, vous nous avez assurés qu'il ne s'agissait pas d'une sanction contre la SOTREMA, ce qu'a démenti d'ailleurs le Président du groupe UMP dans la tribune libre du journal municipal mais vous incluez dans le cahier des charges des travaux d'extension futur par le ou les repreneurs, c'est-à-dire que vous allez jauger de la capacité financière desdits repreneurs de financer cette extension avant même qu'elle soit décidée. Pour aller vite et au hasard la SOTREMA, elle n'aura pas cette capacité, je vais citer une autre entreprise au hasard, VINCI PARK, je pense qu'elle l'aura. Quatre, jusqu'à présent les recettes de stationnement de surface, c'est ce qui rapporte, étaient reversées à la Ville par le biais d'une régie intéressée, soit en tout 650 000 euros par an. Là, cette somme elle va servir à compenser le déficit des parkings souterrains et puis si cela ne suffit pas et bien vous envisagez le recours à des subventions d'équilibre qui vont être pris sur le budget municipal. Cinq, pour noyer le poisson, vous parlez d'un ou plusieurs délégataires tout en prévoyant, en tout cas c'est ce qui ressortait de la commission urbanisme, que je cite là si c'est plus intéressant : « peut-être qu'un seul exploitant sera choisi pour les trois conventions ». Quelles en seraient les conséquences, je l'ai dit la dernière fois et je le répète, c'est l'emploi de 13 salariés et de leur condition de travail, vous les sentiez tellement rassurés par vos propos lors du dernier Conseil Municipal que vous avez refusé de leur donner la parole mais ce ne sera pas les seules conséquences. Autre conséquence, d'abord une extension du stationnement de surface payant que vous avez commencé à entamer d'ailleurs enfin à développer à nouveau en centre ville et à Gassicourt et que vous allez poursuivre, tout ça simplement pour récupérer un maximum de recettes et puis soit une augmentation des tarifs de stationnement soit, je parle des parkings, soit des subventions prises sur le budget municipal qui se traduiront à elles-mêmes, soit par moins d'action et de réalisation pour le bien commun de la municipalité, soit par l'augmentation des impôts. Je voudrais finir tout simplement pour vous dire qu'évidemment vous avez refusé je dirais d'emblée enfin je ne sais pas si d'emblée c'est bien choisi, peut-être plus par idéologie, vous avez refusé la gestion aux régies, je crois qu'une Ville comme Mantes-la-Jolie en a pourtant largement les compétences et que cela aurait conduit immédiatement d'une part à des économies pour la ville et à mener à bien ce projet ainsi qu'à l'intégration des salariés concernés avec leurs acquis sociaux et leurs conditions de travail. J'ai envie de vous le redire, persister dans cette voie ce serait un immense gâchis, pas pour vous mais pour les mantais, pour la Ville de Mantes-la-Jolie. Je crois qu'en faisant ça, en continuant, en persistant dans cette voie vous avez tout faux et je crois vraiment que les mantais vont vous le faire payer très cher et là je l'ai dit ».

Le Maire : « D'autres interventions ? Monsieur QUEVAREC ».

Monsieur QUEVAREC : « D'abord, juste Madame KRAUS, comme on avait une nouvelle délibération sur la table, savoir quelles étaient les différences entre l'ancienne et la nouvelle délibération ? ».

Madame KRAUS : « Le nombre de places du Monoprix, 213 au lieu de 200 ».

Monsieur QUEVAREC : « Merci. Dans le prolongement de ce qu'a dit Monsieur JAMMET, je crois que c'est vraiment la méthode de travail qui est en cause. Vous persistez, vous vous enfermez dans vos erreurs ou plutôt dans vos décisions qui sont prises dans la précipitation une fois encore. Cette résiliation va coûter très cher à la Ville alors effectivement, il y a le million qui est estimé par la SOTREMA, les 315 000 que vous avez calculés, cela reste excessivement cher. Vous avez d'ailleurs oublié dans ce montant que vous nous présentez les éventuels dommages et intérêts mais aussi la reprise des stocks si j'ai bien compris. Cela dit Madame KRAUS, si j'ai bien compris, vous espérez les faire payer par le futur délégataire, vous lui demandez aussi de prendre en charge tous les aménagements des places de parkings publics sur le futur Monoprix qui vont être livrées brut. J'ai envie de vous dire et quoi d'autre encore, tant que vous y êtes n'hésitez pas, l'addition elle va être très salée pour le nouveau délégataire et ce ne sera pas un philanthrope donc soit il y aura certaines entreprises qui vont hésiter à venir soit elles vont vous le faire payer très cher, cela passe par plusieurs manières, cela peut être une subvention d'équilibre extrêmement élevée qui va vous être demandée ou alors une augmentation des tarifs des parkings de stationnement et en surface soit un peu des deux à la fois, donc ce n'est vraiment pas une bonne manière de gérer les fonds publics, nous n'avons pas la manière de le gérer...(problème de micro)... plutôt que de gaspiller ainsi de l'argent public, prolonger deux des trois contrats pour qu'ils arrivent tous à échéance en 2016 et cela n'aurait rien coûté à la Ville. Nous restons opposés à votre décision ».

Le Maire : « D'autres commentaires ? Je veux faire moi-même, quelques commentaires tant j'ai entendu des contre-vérités, je n'ose pas imaginer que ce soit des mensonges et je préfère penser que c'est de la mauvaise compréhension. En effet, on dit beaucoup de choses, on dit tout et n'importe quoi, je lis dès fois dans la presse des choses dont je me demande qui a pu leur donner de telles indications. D'abord, Monsieur JAMMET il ne s'agit pas de dommages et intérêts parce qu'on parle de dommages et intérêts lorsqu'il y a un dol, il y a des indemnités lorsqu'à un moment donné les conditions d'un contrat et c'est prévu dans le contrat sont légitimement à devoir être versées lorsqu'il y a une résiliation qui est unilatérale, qui est anticipée, cela fait partie des contrats et cela s'appelle des indemnités et comme je l'ai indiqué la dernière fois ici autour de la table mais peut-être n'aviez-vous pas voulu l'entendre, c'est comme une voiture, une voiture que vous achetez qui est une voiture neuve si vous la revendez au bout de 2 ans où si vous la donnez à quelqu'un, il est évident qu'elle a une valeur et cette valeur il faut bien en dédommager celui à qui vous la vendez. Mais évidemment quand vous la retransférez à quelqu'un d'autre, vous ne la donnez pas pour zéro euro, zéro centime, vous la redonnez avec la valeur qu'elle représente c'est exactement le jeu de ce que représente l'ensemble de ces indemnités, ça, c'est la première chose. Deuxièmement, il faut arrêter de dire que c'est mauvais pour l'emploi, ce n'est pas vrai que les salariés risquent quelque chose en terme d'emploi, ceux qui leur disent ça et je ne veux pas les citer, il y en avait un lors du dernier Conseil Municipal mais je pense qu'il est assez

proche de vous Monsieur JAMMET, les manipulent de façon éhontée, nous savons tous, lui en particulier devrait le savoir parce que c'est inscrit noir sur blanc dans le code du travail, que lorsqu'il y a un transfert d'activités, il y a le transfert d'emplois. Les salariés ne risquent pas de perte d'emploi à l'occasion d'un éventuel transfert d'activités. Troisièmement, je veux qu'on puisse dire également qu'il n'y a pas d'augmentation des prix, c'est complètement faux, nous avons baissé les prix au parking du PSR de façon à faire qu'ils soient alignés sur le tarif du PSR de Mantes-la-Ville facilitant ainsi la venue de nouveaux adhérents qui auparavant pouvaient avoir à choisir entre le tarif qui était 30% moins cher d'un côté et pas favorable à celui du parking de Mantes. Ce faisant, nous favorisons de nouveaux abonnés en attendant le nombre de places de stationnement en surface, nous augmentons le nombre de parkings qu'il y a à vérifier, nous augmentons donc l'emploi puisque plus de parking, plus de choses à gérer égal plus d'emplois, c'est donc ces décisions que nous avons prises, je le rappelle le 17 novembre dernier pour baisser les prix et pour augmenter la surface plus la création du parking à côté, c'est bon pour l'emploi contrairement à ce que, ici ou là, certains cherchent à dire pour pouvoir créer des peurs qui sont infondées auprès des salariés. Enfin, je dois dire que ce n'est pas quelque chose qui est mauvais pour les mantais, au contraire quel est le constat actuellement sur les parkings en surface, les mantais, les résidents ne peuvent pas se garer parce que beaucoup viennent avec des voitures de l'extérieur et ont des voitures ventouses dans tous les parkings... (fin de la 2^{ème} cassette, face B)...

FIN DU POINT 15 AU POINT 22 + DEBUT DES QUESTIONS ORALES

DEFAULT D'ENREGISTREMENT